



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 18 FEVRIER 2020

Monsieur Jean Louis FAVIER, président du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Il remercie la commune de Foissiat de bien vouloir accueillir ce conseil syndical et d'offrir le verre de la convivialité à la fin de la séance. La parole est donnée à Monsieur Jean-Pierre FROMONT, maire de Foissiat.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut commencer et délibérer valablement. Lecture de l'ordre du jour est faite.

Adoption du compte rendu du conseil syndical du 30 janvier 2020 :

Aucune remarque écrite ou orale n'a été transmise au syndicat.

Le compte rendu du 30 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Point sur la modification des statuts du syndicat :

La Communauté de communes Bresse Saône (CCBS) ne souhaite pas se prononcer sur ces nouveaux statuts avant les prochaines élections municipales.

Le bureau de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse (CA3B), a émis un avis négatif à la fois sur la réduction de 50 % du nombre de membres dans le futur statut, mais pointe également une sur-représentation de la communauté de communes Bresse Saône du fait de la présence supplémentaire des délégués communaux des 8 communes du territoire de la CCBS pour le Hors GEMAPI mais aussi sur le calendrier proposé.

Enfin les 8 communes du territoire de la CCBS n'ont pas formulé d'avis.

Approbation du compte de gestion 2019 :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux 2019	812 872.91€	710 332.04€	395 440.67€	548 773.78€
Résultat exercice 2019	- 102 50.87€			+ 153 333.11€
Résultat antérieur		+ 398 895.49€		+ 375 737.43€
Solde d'exécution 2019		+ 296 344.62€		+ 529 070.54 €

Le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame BONNAND Agnès, la Trésorière en poste à Montrevel en Bresse. Le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du syndicat. Il a été transmis au syndicat avant le 01^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Le compte de gestion 2019 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2019 :

Le Président donne la parole au président de séance, Monsieur Gérard PERRIN qui se charge de mettre au vote le compte administratif 2019. Les opérations de l'exercice 2019 sont résumées dans le tableau ci-après présenté à l'assemblée :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	395 440.67 €	DEPENSES	812 872 .91€
RECETTES	548 773.78 €	RECETTES	710 322.04 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	153 333.11 €	RESULTAT DE CLOTURE 2019	- 102 550.87 €
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	529 070.54€	RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2019	296 344.62€
Reste à réaliser		38 475 €	0€

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

Affectation des Résultats 2019

Selon les résultats de l'exercice 2019 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif 2019 :

➤ **Résultat d'investissement**

Déficit d'investissement antérieur	+398 895.49€
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	-102 550.87€
Restes à réaliser (dépenses)	38 475€ €
Résultat de clôture 2019 (incluant les Restes à réaliser)	257 869.62€

La section d'investissement ne fait apparaître aucun besoin de financement.

➤ **Résultat de fonctionnement**

Excédent antérieur reporté à fin 2018 = + 375 737.43 €

Résultat de l'année 2019 = + 153 333.11 €

Excédent de fonctionnement à fin 2019 = + 529 070.54 €

Concernant la section de fonctionnement, elle fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 529 070.54€ €.

Il est proposé d'affecter le résultat 2019 comme suit :

❖ 529 070.54 € soit la totalité au compte 002 en section de fonctionnement.

L'affectation des résultats 2019 est approuvée à l'unanimité.

Participation financière 2020 :

Conformément aux orientations exposées lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir le montant de la participation financière au niveau de 2019, soit **379 050 €**, répartis de la manière suivante :

- Communauté de communes Bresse et Saône (CCBS) : 36 262 €
- Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) : 342 788 €

Les montants des participations 2020 sont approuvés.

Autorisations de programmes et crédits de paiement

Le président rappelle qu'il convient chaque année de réaliser un bilan des AP/CP en cours et d'apporter les modifications nécessaires. La liste des AP/CP est présentée à l'assemblée avec les mises à jour, création, et clôture à prévoir (tableau ci-dessous) :

N°AP	Libellé		Montant de l'AP		CP 2018		CP2019		CP2020		CP 2021		CP2022	
			Dép.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dép.	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.	Rec.
2018B	Restauration	Prévue	297 763€	209 730€	282 053€	124 730€	15710€	85 000€						
	Moulin Peloux à Viriat	Mise à jour	312 052€	274 550€	282 053€	124 730€	9 999€	149 820€	20 000€					
2018C	Restauration Moulin Bret à Attignat. A CLOTURER	Prévue	340 916€	239 862€	280 092€	109 748€	60 824€	130 114€						
		Mise à jour	332 095€	243 092€	280 092€	109 748€	52 003€	133 344€	A CLOTURER					
2018D	Reyssouze à Cras /Reyssouze	Prévue	222 041€	189 847€	158 267€	112 658€	63 774€	77 189€						
		Mise à jour	202 986€	211 448€	158 267€	112 658€	42 119€	98 790€	2600€					
2018E	Restauration Moulin Neuf à Malafretaz	Prévue	180 650€	138 735€	123 270€	75 135€	57 380€	63 600€						
		Mise à jour	163 739€	138 845€	123 270€	75 135€	40 469€	50 920€		12 790€				
2018F	Aménagement zone tampon au lycée des Sardières	Prévue	43 710€	25 029€	0€	1529€	43 710€	23 500€						
		Mise à jour	37 441€	13 100€	0€	1529€	12522€	3425€	24919€	8146€				
2020A	Barrage des Aiguilles à Pont de Vaux. A CREER	Prévue	400 000€	100 000€					400 000€					100 000€

Les membres du comité approuvent à l'unanimité :

- La création de l'AP n°2020A (barrage des Aiguilles à Pont de Vaux)
- La clôture de l'AP n°2018C (restauration Moulin Brêt à Attignat)
- Les mises à jour des AP/CP
- L'inscription budgétaire au budget primitif 2020 des crédits de paiement et autorisent le président à liquider, mandater les dépenses et titrer les recettes à hauteur des crédits de paiements

Examen et vote du Budget primitif 2020 :

Le Président du SBVR donne lecture des propositions de budget primitif 2020 et de la note synthétique envoyée préalablement aux délégués.

BUDGET 2020- Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
Chap. 011	Charges à caractère général	278 871€
Chap. 012	Charges de personnel	205 406€
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	15 605€
Total des dépenses de gestion courante		499 882€
Chap.66	Charges financières	2520€
Chap.67	Charges exceptionnelles	1000€
Chap. 022	Dépenses imprévues	24 218.48€
Total des dépenses réelles de fonctionnement		527 620.48€

Chap.023	Virement à la section d'investissement	507 333.06€
Chap.042	Amortissements – opérations d'ordre	95 000€
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		602 533.06€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 130 153.54€

BUDGET 2020 – Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
Chap. 70	Produits de services	19 590€
Chap. 74	Dotations et participations	461 777€
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	500€
Total des recettes de gestion courante		481 867€
Chap.77	Produits exceptionnels	1000€
Total des recettes réelles de fonctionnement		482 867€
Chap.042	Reprise sur provision/ amortissement de subv : opérations d'ordre	118 216€
Total des recettes d'ordre		118 216€
TOTAL		601 083€
R.002 Résultat reporté		529 070.54€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 130 153.54€

BUDGET 2020 – Dépenses d'investissement		
Chapitre (article) ou Opération	Libellé	Montant
Chap. 020 (2031)	Frais d'étude (opération non déterminée)	48 000€
Chap.021 (2111)	Terrains (opération non déterminée)	15 000€
Chap.023 (2317)	Travaux (opération non déterminée)	52 622.68€
Opération n°100	Panneaux pédagogiques	30 000€
Opération n°101	Vannes équipement	20 000€
Opération n°102	Travaux type protection de berges (demande des communes)	20 000€
Opération n°103	Matériel de bureaux et informatiques	20 000€
Total des dépenses d'équipement		205 622.68€
Chap. 016	Remboursement partiel emprunt	200 000€
Chap. 020	Dépenses imprévues	25 000€
Total des dépenses financières		225 000€
4581 003	Moulin Peloux	20 000€
4581 006	Barrage des aiguilles Pont Vaux	400 000€
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		420 000€

TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		850 622.68€
Chap. 040	Opérations d'ordre	118 216€
Chap. 041	Opérations patrimoniales	10 500€
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		128 716€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (réelles et ordre)		979 338.68€
Restes à réaliser		38 475€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 017 813.68€

BUDGET 2020 – Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant
Chap.013	Subventions sur les investissements	28 436€
Chap.010	FCTVA	80 000€
Total recettes réelles		108 436€
Chap.021	Virement de la section fonctionnement	507 533.06€
Chap.040	Amortissement	95 000€
Total des prélèvements provenant de la section fonctionnement		602 533.06€
Chap.041	Opérations patrimoniales	10 500€
Total des recettes d'ordre		613 033.06€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (recettes réelles et d'ordre)		721 469.06€
R.001	Solde d'exécution positif	296 344.62€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 017 813.68€

Le budget primitif 2020 du S.B.V.R est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Un besoin de 250 000 € est estimé dans l'attente du versement de la participation financière de la CA3B et de la CCBS. Le syndicat a sollicité 3 banques dont voici ci-dessous les résultats :

250 000 € sur 1 an	Frais de dossier	Taux	Estimation tirage 150 000 € sur 4 mois- Montant des intérêts + frais de dossier
Caisse d'Epargne	750€	Taux fixe 0.55%	1025 €
Crédit agricole	380 €	Taux Euribor+marge 0.60 %	680 €
Crédit Mutuel	250 €	Taux Euribor+marge 0.60 % + commission de non utilisation 0.15 %	849€

- **A l'unanimité le président est autorisé à signer les documents relatifs à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 250000 € auprès du Crédit agricole.**

Renouvellement du contrat de maintenance des ouvrages de régulation automatiques des niveaux d'eau :

Le contrat SOGEDO prévoit pour l'année 2020, les mêmes prestations que l'année précédente :

- 2 visites/an pour les vannes appartenant à des communes ou au syndicat

- Intervention du service d'astreinte sous 4 heures pour 6 ouvrages critiques
- 1 visite/an pour les vannes appartenant à des propriétaires privés avec DIG

Montant du contrat 2020 : 11 765 € HT (montant identique à 2019)

A l'unanimité le président est autorisé à signer le contrat de maintenance avec SOGEDO pour l'année 2020.

Questions diverses :

Aucune question de la part des délégués.

Madame Andrée Tirreau remercie l'équipe du SBVR, le Président, les membres du bureau, le personnel pour leur engagement.

A l'occasion du dernier conseil syndical de la mandature, le président remercie vivement les vice-présidents (Isabelle Maistre, Gérard Perrin, Jean-Jacques Willig), l'ensemble des membres du bureau et tous les délégués, de leur présence à ses côtés durant ces six dernières années pour améliorer la qualité de l'eau de la Reyssouze et ses affluents. Il adresse également ses remerciements aux membres du personnel présent et ceux qui les ont précédés et au représentant de la presse.

Un verre de l'amitié est offert par la commune de Foissiat, à qui le président réitère ses remerciements.

Clôture de la séance à 15h30